



MEETING DE
VITR'VILLE

2026

RÈGLEMENT OFFICIEL

Nagez si vous l'osez !



**DIMANCHE
18 OCTOBRE**



**CENTRE AQUATIQUE
LA SALAMANDRE
VITRY-LE-FRANÇOIS**

NOS PARTENAIRES



snv.champagneetder@gmail.com



06 16 57 43 79



SNV - Société de Natation Vitry Champagne et Der



SOMMAIRE

	Article 1 - Organisation	3
	Article 2 - Installation sportive.....	3
	Article 3 - Catégories.....	4
	Article 4 - Conditions de participation.....	4
	Article 5 - Engagements.....	5
	Article 6 - Horaires.....	5
	Article 7 - Programme sportif.....	6
	Article 8 - Modalités sportives.....	7
	Article 9 - Classements et récompenses.....	8
	Article 10 - Tarifs des engagements.....	9
	Article 11 - Officiels.....	9
	Article 12 - Restauration.....	10
	Article 13 - Sécurité et responsabilités.....	10
	Article 14 - Réclamations.....	10
	Article 15 - Droit à l'image.....	11
	Article 16 - Contact.....	11
	Article 17 - Acceptation du règlement	11



01

ARTICLE 1

ORGANISATION

La Société de Natation Vitry Champagne et Der (SNV) organise le dimanche 18 octobre 2026 le Meeting de Vitr'Ouille 2026 au Centre Aquatique La Salamandre à Vitry-le-François (Marne).



L'organisation générale de la manifestation est assurée par le comité d'organisation de la Société de Natation Vitry Champagne et Der.

Cette compétition se déroulera conformément aux règlements de la Fédération Française de Natation (FFN) et de World Aquatics.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter toute modification rendue nécessaire pour le bon déroulement de la compétition, notamment en cas de contraintes techniques, météorologiques, sanitaires ou de sécurité.

02

ARTICLE 2

INSTALLATION SPORTIVE



La compétition se déroulera au Centre Aquatique La Salamandre à Vitry-le-François

L'installation comprend :

- Bassin sportif de 25 mètres
- 6 couloirs
- Bassin de récupération de 15 mètres accessible selon les disponibilités de l'établissement
- Chronométrage manuel



03

ARTICLE 3 CATÉGORIES

La compétition est ouverte aux catégories suivantes :

Les épreuves sont ouvertes aux filles et aux garçons.

Catégories	Année de naissance
Avenirs 1	2017 et après
Avenirs 2	2016
Avenirs 3	2015
Benjamins 1	2014
Benjamins 2	2013

04

ARTICLE 4 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le meeting de Vitr'Ouille est ouvert à l'ensemble des clubs affiliés à la Fédération Française de Natation.

Les nageurs devront être titulaires d'une licence compétiteur FFN en cours de validité au jour de la compétition.

Les clubs étrangers affiliés à une fédération reconnue par World Aquatics pourront être admis après accord préalable de l'organisation.

Les engagements impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement.



Le port des combinaison non autorisées par la réglementation fédérale est strictement interdit. Les tenues utilisées devront être conformes aux dispositions en vigueur de la FFN et de World Aquatics.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout engagement ne respectant pas les conditions du présent règlement. Le comité d'organisation se réserve le droit de clôturer les engagements si les contraintes horaires ou de sécurité l'exigent.



05

ARTICLE 5 ENGAGEMENTS

Les engagements devront être réalisés exclusivement via Extranat.

Aucun engagement ne sera accepté après la date officielle de clôture (MARDI 13 OCTOBRE).

Les forfaits devront être signalés au secrétariat de la compétition dans les meilleurs délais.

Les droits d'engagement devront être acquittés avant le début de la compétition selon les modalités précisées par l'organisateur.



Aucun remboursement ne pourra être effectué après la clôture des engagements, sauf décision exceptionnelle du comité d'organisation.

06

ARTICLE 6 HORAIRES

Les horaires définitifs de la compétition seront communiqués aux clubs après la clôture des engagements.

Ils comprendront notamment :

- Ouverture des portes,
- Début et fin d'échauffement,
- Début des épreuves,
- Horaires des cérémonies protocolaire,
- Horaires prévisionnels de fin de réunion.



L'organisateur se réserve le droit de modifier ces horaires en fonction du nombre d'engagés ou de toute contraintes organisationnelles.



07

ARTICLE 7

PROGRAMME SPORTIF

Dimanche 18 octobre 2026 (matin)

- 25 m Dos (Avenirs 1 et 2 seulement)
- 50 m Dos – Séries
- 100 m Brasse
- 50 m Papillon – Séries
- Pause 15' + cérémonie protocolaire du 100 m Brasse, 25 m Dos
- 50 m Brasse – Séries
- 200 m 4 Nages – Séries (Avenirs 2 et +)
- 25 m Nage Libre (Avenirs 1 et 2 seulement)
- 50 m Nage Libre – Séries
- Pause 10' + cérémonie protocolaire du 25 m Nage Libre
- Relais 4x50 m 4 Nages

Dimanche 18 octobre 2026 (après-midi)

- 50 m Dos – Finales
- 100 m Nage Libre
- 25 m Papillon (Avenirs 1 et 2 seulement)
- 50 m Papillon – Finales
- Pause 15' + cérémonie protocolaire Relais, 50 m Dos, 100 m Nage Libre, 25 m Papillon, 50 m Papillon
- 25 m Brasse (Avenirs 1 et 2 seulement)
- 50 m Brasse – Finales
- 200 m 4 Nages – Finales (Avenirs 2 et +)
- 100 m Dos
- 50 m Nage Libre – Finales
- Cérémonie protocolaire 25 m Brasse, 50 m Brasse, 200 m 4 Nages, 100 m Dos, 50 m Nage Libre



ARTICLE 8

MODALITÉS SPORTIVES

Les épreuves se dérouleront conformément aux règlements sportifs de la Fédération Française de Natation en vigueur au jour de la compétition.

Les épreuves comportant la mention « Séries » donneront lieu à des finales disputées l'après-midi.

Les séries seront nagées aux temps, toutes catégories concernées confondues.

Les finales seront constituées des meilleurs temps réalisés lors des séries, selon la répartition suivante :

- 1 Finale Avenirs dames regroupant les 6 meilleures nageuses des catégories Avenirs 1, 2 et 3,
- 1 Finale benjamins dames regroupant les 6 meilleures nageuses des catégories benjamins 1 et 2,
- 1 Finale Avenirs messieurs regroupant les 6 meilleurs nageurs des catégories Avenirs 1, 2 et 3,
- 1 Finale benjamins messieurs regroupant les 6 meilleurs nageurs des catégories benjamins 1 et 2.

L'organisateur se réserve toutefois d'adapter le nombre de finales, leur composition ou leur format en fonction du nombre d'engagées dans chaque catégorie, afin d'assurer le bon déroulement de la compétition.

Les nageurs qualifiés en finales seront informés selon les modalités définies par le secrétariat de la compétition. En cas de forfait, les remplaçants seront appelés dans l'ordre du classement des séries.

En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, le juge arbitre statuera conformément à la réglementation fédérale applicable.

Les épreuves ne comportant pas de finale seront disputées au classement direct sur la base des temps réalisés lors de la course.

Les classements seront établis à partir des temps réalisés en chronométrage manuel, conformément à la réglementation de la FFN.





ARTICLE 9

CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Les cérémonies protocolaires seront organisées tout au long de la journée selon le programme officiel.

Les nageurs récompensés sont invités à se présenter rapidement à l'appel de l'organisation.

En cas d'absence non justifiée, l'organisateur se réserve le droit de ne pas remettre ultérieurement la récompense.

Récompense individuelle

Les trois premiers nageurs et les trois premières nageuses de chaque catégorie seront récompensés dans les épreuves suivantes :

- 25 m Dos,
- 25 m Nage Libre,
- 25 m Papillon,
- 25 m Brasse,
- 50 m Dos – Finales,
- 50 m Papillon – Finales,
- 50 m Brasse – Finales,
- 50 m Nage Libre – Finales,
- 100 m Dos,
- 100 m Brasse,
- 100 m Nage Libre,
- 200 m 4 Nages – Finales.

Relais

Les trois premières équipes classées du relais 4x50 m 4 Nages seront récompensés.

Challenges des officiels

Un challenge des officiels sera attribué au club ayant présenté le meilleur ratio entre le nombre d'officiels mobilisés et le nombre de nageurs engagés sur l'ensemble de la compétition.

Les modalités de calcul seront déterminées par le comité d'organisation.

L'objectif de ce challenge est de valoriser l'investissement des clubs dans le fonctionnement de la compétition.



10

ARTICLE 10

TARIFS DES ENGAGEMENTS

Les droits d'engagements sont fixés comme suit :

Le règlement pourra être effectué :

- Par chèque à l'ordre de « Société de Natation Vitry Champagne et Der »,
- Ou par virement bancaire (RIB en annexe).

Les droits d'engagement devront être réglés avant le début de la compétition.

Aucun remboursement ne sera effectué après la clôture des engagements.

Catégorie	Tarif
Avenirs 1	3,50€ par épreuve
Avenirs 2 et +	5,50€ par épreuve
Relais	6€ par relais

11

ARTICLE 11

OFFICIELS

Nombre de nageurs	Officiels demandés
1 à 5	1 officiel
6 à 10	2 officiels
11 à 15	3 officiels
16 et plus	4 officiels

Chaque club participant devra mettre à disposition des officiels conformément aux dispositions de la Fédération Française de Natation. A titre indicatif, l'organisation demande le nombre minimum d'officiels suivant (via tableau à gauche) :

Les officiels devront être licenciés FFN et titulaires d'une qualification en cours de validité.

Le jury sera constitué par le juge-arbitre conformément aux dispositions réglementaires de la Fédération Française de Natation.



12

ARTICLE 12

RESTAURATION

Une buvette sera ouverte durant la compétition.

13

ARTICLE 13

SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

Les nageurs restent placés sous la responsabilité de leur entraîneur ou du dirigeant de leur club pendant toute la durée de la manifestation, y compris dans les vestiaires, les gradins et les espaces communs.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'effets personnels.

Chaque participant s'engage à respecter les installations sportives ainsi que les consignes de sécurité du Centre Aquatique La Salamandre. **Nous rappelons donc que le bonnet de bain est obligatoire sur l'ensemble des bassins.**

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, l'organisation se réserve le droit de modifier le déroulement de la compétition, d'adapter le programme ou, si nécessaire, d'annuler tout ou partie de la manifestation.

14

ARTICLE 14

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation concernant le déroulement sportif de la compétition devra être adressé au juge-arbitre, conformément aux règlements de la Fédération Française de Natation.

Les décisions du jury sont rendues dans le respect de la réglementation fédérale et s'imposent à l'ensemble des participants.



15

ARTICLE 15

DROIT À L'IMAGE

Des photographies et vidéos pourront être réalisées tout au long de la manifestation par l'organisateur ou ses partenaires.

Ces supports pourront être utilisés à des fins d'information, de promotion ou de communication sur les différents médias de la Société de Natation Vitry Champagne et Der.

Toute opposition à cette utilisation devra être formulée par écrit par le responsable légal du nageur mineur avant le début de la compétition.

16

ARTICLE 16

CONTACT

Pour toute information complémentaire relative au Meeting de Vitry'Ouille 2026, les clubs peuvent contacter la Société de Natation Vitry Champagne et Der :



snv.champagneetder@gmail.com



06 16 57 43 79



SNV - Société de Natation Vitry Champagne et Der

17

ARTICLE 17

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'engagement d'un nageur au Meeting de Vitry'Ouille 2026 implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le club participant, le nageur ainsi que, le cas échéant, son représentant légal.

Le comité d'organisation est seul compétent pour statuer sur toute situation non prévue par le présent règlement, dans le respect des dispositions de la Fédération Française de Natation.



MEETING DE
VITR'VILLE
2026

*Merci
à tous les clubs participants*

ON VOUS ATTENDS NOMBREUX !

NOS PARTENAIRES



snv.champagneetder@gmail.com



06 16 57 43 79



SNV - Société de Natation Vitry Champagne et Der

**RIB de la Société de Natation Vitry Champagne et Der**